

FEDERATION des CHASSEURS de LA MAYENNE - La Vigneule 53240 MONTFLOURS

Lire très attentivement

1) Admission à la salle de réunion

La présente convocation est strictement personnelle, elle sera exigée pour pouvoir accéder à la salle de réunion, ainsi que la **CARTE FEDERALE STATUTAIRE**, de couleur verte, portant le millésime : "**FDCM 2021-2022**".

L'adhérent, muni des deux pièces ci-dessus, est invité à se présenter à partir de 8 h15, à l'un des bureaux placés à l'entrée et se fera pointer par référence alphabétique.

Il lui sera remis des bulletins de vote correspondant à son nombre de voix établies à partir de la feuille des droits de vote ci-jointe de la saison 2021-2022, qui doit nous être retournée pour :

**LE 2 AVRIL 2022 dernier délai,
aucune feuille de voix ne sera comptabilisée après cette date.**

Une fois l'assemblée déclarée ouverte, les bureaux de pointage seront fermés et aucun bulletin de vote ne sera plus distribué.